

Liaisons

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE MORSBACH



> VIE SCOLAIRE

L'allemand en fête



Madame, Monsieur,

Le conseil municipal a adopté le budget communal pour 2017 lors de sa dernière séance. Il prévoit un investissement conséquent lié aux travaux de la rue Pasteur et du chemin de la Lisière. Il s'agit d'un chantier d'ampleur, qui nécessite beaucoup de patience des riverains et je leur en suis particulièrement reconnaissant. Le budget sera également mobilisé par des travaux de sécurité routière plus modestes, mais nécessaires. Il s'agit de la réduction de la vitesse à l'approche du giratoire devant la mairie et dans la rue des Roses. Des travaux d'entretien viennent d'être réalisés auprès de l'église Saint Sébastien.

D'autres travaux bien plus conséquents ont été décidés par les élus et concernent l'école élémentaire Erckmann-Chatrian. Celle-ci connaîtra une profonde modernisation en 2017-2018, avec la création d'une salle de classe, l'agrandissement de l'accueil périscolaire, la reconstruction des toilettes et du préau central. Les salles de classes seront repeintes, l'installation électrique et l'éclairage seront remplacés.

Je ne citerai pas dans le détail l'ensemble des dépenses générées tout au long de cette année. Ce journal y reviendra au fur et à mesure des investissements. Quant aux dépenses dites de « fonctionnement », elles concernent les dépenses incontournables : l'électricité, le chauffage des bâtiments publics, les salaires du personnel qui assurent le service public, les écoles, le soutien aux associations... La commune dispose de recettes pour couvrir ces dépenses, et l'excédent de fonctionnement est affecté prioritairement aux investissements.

Compte tenu de l'ampleur des travaux, un emprunt d'un million d'euros



a été contracté. La charge de la dette restera modérée et les taux des impôts locaux sont inchangés. Avec l'ensemble du conseil municipal, nous nous efforçons de préserver un cadre agréable à notre commune, un soutien aux familles, une attractivité pour l'économie locale... et une atmosphère de qualité grâce à vous toutes et tous, chers concitoyennes et concitoyens.

Votre dévoué,

Gilbert Schuh

Maire de Morsbach

Conseiller départemental de la Moselle

L'INFO EN +

La Garantie Jeunes en quelques mots

Expérimentée dans plusieurs départements français depuis 2013, la Garantie Jeunes a été généralisée à l'ensemble du territoire français dans le cadre de la loi Travail. La Mission locale du Bassin Houiller (MLBH) la met en œuvre depuis le 6 février dernier. Ce dispositif est un accompagnement intensif vers l'emploi, d'une durée d'un an. Après un premier mois de coaching intensif par l'équipe de la MLBH

sur l'emploi, l'orientation ou encore la vie sociale, les jeunes se doivent de réaliser un maximum de périodes en entreprise. 80 journées d'entreprise minimum sont visées sur cette période de 11 mois. Pour prétendre à la Garantie Jeunes, d'un montant de 470,95 euros mensuel, aucune condition de diplôme n'est requise. Elle est néanmoins soumise à des conditions de revenus et à une très grande implication du jeune dans la démarche.

Renseignements auprès de la Mission locale du Bassin Houiller de Freyming-Merlebach au 03 87 00 24 90.





TRAVAUX

Entretien de l'église

L'église Saint-Sauveur de Morsbach est un bel édifice représentant le patrimoine de la commune. Si elle a été rénovée de manière approfondie pour son centenaire, en 2009, elle fait toujours l'objet de soins d'entretien et de réparations. En avril, un programme de traitement anti-mousse des pierres de grès et des travaux d'étanchéité de la tourelle ont été réalisés. À cette occasion, des ardoises ont été changées et les gouttières ont été révisées. Des pics anti-pigeons ont été mis en place pour éloigner les volatiles indésirables à cet endroit. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Antoine Addis de Spicheren pour un montant de 15 922 euros TTC, pris en charge par la commune.



CADRE DE VIE

Réhabilitation des immeubles de la Cité de la Forêt

La SNI Sainte-Barbe poursuit actuellement le programme de rénovation de ses 84 logements de la rue des Chênes et de la rue de la Sapinière. Les travaux intérieurs concernent la salle de bain et la cuisine, ainsi que l'installation électrique. Les cages d'escalier et le sous-sol ont été rénovés. Les bâtiments seront isolés et repeints, des interphones équiperont les appartements. Le premier immeuble de la rue des Chênes, qui est composé de petits logements, sera adapté aux personnes à mobilité réduite. Dans ce but, les logements seront reliés entre eux par des passerelles aériennes ouvertes construites dans le prolongement des anciens balcons et seront accessibles par un ascenseur et un escalier extérieur. Le montant total de l'investissement pris en charge par la SNI Sainte-Barbe s'élève à près de 3 millions d'euros. La commune, qui est propriétaire des voiries et des espaces publics, contribue avec la SNI Sainte-Barbe à préserver le cadre de la Cité de la Forêt, qui est unanimement apprécié par ses habitants.



« LES FRÈRES GRIMM »

Travaux de sécurité à l'école maternelle



Une barrière de sécurité a été mise en place dans la rue de Lorraine, au niveau de l'entrée de l'école maternelle « Les Frères Grimm ». Cette mesure répond à une demande de sécurisation des abords de l'école et du passage pour piétons, voulue par la Commission sécurité du conseil municipal. Ces travaux, d'un montant de 7 800 euros TTC, ont été réalisés par Eurovia.



Les agents communaux s'exercent à l'utilisation du défibrillateur

Le 5 avril dernier, une réunion d'information sur l'utilisation du défibrillateur semi-automatique a été organisée par Joseph Stepien, adjoint au maire en charge de la sécurité, à destination des agents des services administratif et technique de la commune. Après un rappel théorique sur le fonctionnement des organes vitaux du corps humain et les principes de base du secourisme, l'adjudant-chef Hervé Zanella, moniteur de secourisme des sapeurs-pompiers de Forbach, a proposé aux participants une mise en pratique. Depuis 2010, la commune dispose de deux défibrillateurs : l'un est situé sur la façade de la mairie, et l'autre se trouve dans le hall d'entrée du Centre Éric-Tabarly.

PETITE ENFANCE

Ouverture de la MAM « Au jardin des p'tits lutins »

La maison d'assistantes maternelles « Au jardin des p'tits lutins » a ouvert ses portes le 14 février dernier, rue du Hérappel à Morsbach. Bernadette Krasna, Aline Heitger, Amélie Merten et Gwendoline Salamanca y accueillent 16 enfants, âgés de 3 mois à 3 ans, du lundi au vendredi, de 7h15 à 18h30. Les locaux, modernes et chaleureux, sont composés d'une salle de vie, d'une cuisine ouverte, d'une salle de change, de trois chambres, d'un bureau, d'une cour aménagée et d'un petit potager où les tout-petits peuvent s'initier au jardinage. Les assistantes maternelles cuisinent elles-mêmes les repas servis aux enfants, tout en s'adaptant à leurs besoins et leurs envies. Les activités proposées sont variées, puisque, outre les jeux traditionnels et les balades, les nounous ont développé des partenariats avec des commerces locaux : avec la boulangerie Colasse, où les enfants



pourront découvrir la fabrication du pain, ainsi qu'avec la bergerie Sommer, où ils iront rencontrer de jeunes agneaux. Un projet de rencontres régulières entre toute les assistantes maternelles de Morsbach au Centre Éric-Tabarly est également envisagé. Des ateliers jeux ponctués d'un goûter pourraient ainsi être proposés aux enfants.

Renseignements et contact : MAM « Au jardin des p'tits lutins »,
1 rue du Hérappel à Morsbach – 03 87 90 87 12.



Les écoles de Morsbach ont fêté l'allemand

Le 16 mars dernier, les écoles de Morsbach se sont associées à l'opération « Faites de l'allemand », proposée par le Conseil départemental de la Moselle dans le but de valoriser les actions et les projets mis en place pour développer l'apprentissage de l'allemand dans le Val de Rosselle.

À travers un spectacle composé de chants et de danses emmené par Marie-José Kaiser, leur assistante d'allemand, les enfants de moyenne et grande section de l'école « Les Frères Grimm » ont présenté à leurs parents les notions d'allemand acquises depuis la mise en place du dispositif d'apprentissage de l'allemand renforcé « Sesam GR' » en octobre 2016. À l'école élémentaire « Erckmann-Chatrion », la fête a pris la forme d'un rallye interclasses où 20 équipes d'enfants ont confronté leurs connaissances en allemand dans 10 ateliers animés par l'équipe



éducative et les parents d'élèves. Un goûter à base de produits germaniques est venu récompenser l'ensemble des élèves et la meilleure équipe s'est vue remettre un joli chapeau aux couleurs du drapeau allemand. Le Conseil départemental de la Moselle a apporté son soutien financier aux écoles pour l'organisation de cette journée.

PPMS

Exercice annuel de mise en sûreté dans les écoles



Au mois de mars dernier, l'école maternelle « Les Frères Grimm » et l'école élémentaire « Erckmann-Chatrion » ont procédé à leur exercice annuel de mise en sûreté, en présence des adjoints au maire Eliane Jacques et Joseph Stepien, et de Françoise Wœrth, technicienne de la commune. L'exercice portait cette fois sur le risque « intrusion malveillante », récemment ajouté au Plan particulier

de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS), dont sont pourvues chacune des écoles. En effet, chaque établissement d'enseignement doit prendre en compte les risques prévisibles auxquels il est exposé et déterminer les mesures nécessaires pour assurer la mise en sûreté des élèves et des personnels en cas d'accident majeur. Les écoles doivent pour cela se préparer à affronter et gérer ces événements de la manière la plus appropriée. Cette démarche inclut l'analyse des risques, l'identification des moyens de protection et aboutit à l'élaboration du PPMS. Celui-ci doit faire l'objet d'un exercice annuel spécifique qui, seul, permet de tester et de valider le dispositif.

Dans les écoles de Morsbach, l'exercice s'est très bien déroulé. À l'école

Bon à savoir

Les exercices du PPMS constituent un contexte éducatif favorable pour l'organisation d'activités pédagogiques contribuant à la formation du futur citoyen. De l'école maternelle au lycée, ce travail prend place dans le cadre des enseignements scolaires et permet aux élèves de structurer des connaissances et des attitudes réfléchies et adaptées face aux risques majeurs.

élémentaire, les élèves ont été confinés très rapidement, sans bousculade et en silence. À l'école maternelle, malgré leur jeune âge, les enfants ont respecté les consignes et ont pris l'exercice très au sérieux.



RENTRÉE SCOLAIRE 2017

Inscriptions dans les écoles

Les inscriptions à l'école maternelle « Les Frères Grimm » pour les enfants nés en 2014 (ou ceux nés en 2013 et 2012 qui ne sont pas encore inscrits) auront lieu le vendredi 12 mai prochain, de 8h30 à 11h30 et le lundi 15 mai de 15h30 à 17h30, dans les locaux de l'école.

Les inscriptions au CP (ou autres classes) se dérouleront le jeudi 18 mai de 8h15 à 12 heures et de 13h15 à 16h15, dans le bureau de la directrice de l'école élémentaire « Erckmann – Chatrian » (entrée sous le préau, 1^{er} étage).

Il faudra se munir du livret de famille, du carnet de santé, de la dérogation signée (si l'enfant n'habite pas Morsbach), et d'une photo d'identité avec le nom de l'enfant au dos (pour les inscriptions à l'école maternelle uniquement).

ÉCOLE MATERNELLE «LES FRÈRES GRIMM»

Apprendre à bien dormir



Au mois de mars dernier, les puéricultrices du service de la Protection maternelle et infantile de Forbach ont réalisé une action de promotion de la santé sur le sommeil,

à destination des élèves de petite section et de leurs parents. À travers une petite pièce de théâtre, différentes questions ont été abordées : pourquoi et combien de temps faut-il dormir ? Que faire pour bien s'endormir ? Que faire pour être en forme toute la journée ? À l'issue de la représentation, les puéricultrices ont répondu aux questions des parents et leur ont remis une plaquette d'information sur le sommeil.

ALSH

L'orientation à l'honneur



Durant la première semaine des vacances de Pâques, 21 enfants ont participé à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) organisé par la commune et l'ASBH. Encadrés par Laetitia Chardon et son équipe d'animatrices, ils ont apprécié les différentes activités proposées sur le thème de l'orientation, notamment la chasse au trésor, la balade à vélo, ainsi que la sortie au Château des Défis

de Fleckenstein. Cet été, la commune et l'ASBH proposeront à nouveau un centre aéré du 10 au 13 juillet (thématiques choisies par les enfants : mode ou super-héros avec une sortie au Coco Park et au cinéma) et du 17 au 21 juillet (thématique du sport et excursion à Walygator).

Pour tout renseignement, veuillez contacter Laetitia Chardon, directrice de l'accueil périscolaire au 06 11 56 45 44.



ÉLECTIONS

Rappel des modalités de vote

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote où l'on se rend et de justifier de son identité en présentant une pièce d'identité. La carte électorale seule ne suffit pas.

En cas d'impossibilité de se déplacer au bureau de vote, un électeur peut donner procuration à l'électeur de son choix, à condition qu'il soit inscrit sur une liste électorale dans la même commune que lui et qu'il ne détienne pas plus de 2 procurations, dont une seule établie en France.

Pour faire établir sa procuration, il faut se présenter à la brigade de gendarmerie, au commissariat de police ou au tribunal d'instance, suffisamment tôt avant le scrutin, afin que la procuration soit acheminée en mairie dans les délais.

La procuration peut être établie pour un scrutin déterminé (pour les deux tours de l'élection ou un seul), ou pour une durée indéterminée, dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement et sous conditions.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Casque à vélo obligatoire pour les petits

Le 22 mars 2017, le port du casque à vélo est devenu obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers.

Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70 %, le risque de blessure mineure de 31 % et le risque de blessure au visage de 28 %. Il diminue également drastiquement le risque de perte de connaissance : à plus de 10 km/h, il passe de 98 % dans le cas d'une tête non casquée à 0,1 % pour une tête casquée. La responsabilité de l'adulte est engagée : si un adulte transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de 90 euros.



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Carte d'identité : nouvelles modalités de délivrance

Depuis le 28 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais effectuées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques. Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la CNI, un titre valable 15 ans et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol. La procédure d'authentification par les empreintes permet de lutter contre la fraude documentaire et à l'identité, de garantir l'authenticité des titres ainsi qu'un renouvellement rapide et simplifié (par la réutilisation des informations contenues dans le titre à renouveler). Afin de vous faire délivrer une nouvelle CNI, il faudra vous rendre dans l'une des communes équipées d'une station de recueil de passeports, la mairie de Morsbach n'étant pas équipée de cette station. Les plus proches sont les suivantes : Behren-lès-Forbach, Forbach, Freyming-Merlebach, Saint-Avold et Sarreguemines. Une pré-demande pourra également être réalisée depuis le site Internet : <https://ants.gouv.fr>. Cette pré-demande en ligne est facultative : il vous est possible de réaliser l'intégralité de votre demande de carte d'identité en vous rendant dans une mairie équipée de dispositif de recueil qui vous accompagnera dans votre démarche. Vous devrez alors compléter le formulaire papier.



Agenda

18 mai : redotation des sacs de tri multflux, organisée par le Sydeme au Centre Éric-Tabarly.

20 mai : portes ouvertes du Qi Gong, organisée par l'AGSM au Centre Éric-Tabarly.

11 et 18 juin : élections législatives, à la mairie et au Centre Éric-Tabarly.

17 juin : nuit des sangliers, organisée par le Cyclo-Club Loisirs de Morsbach au départ du Centre Éric-Tabarly.

25 juin : randonnée familiale et sportive, organisée par le Cyclo-Club Loisirs de Morsbach au départ du Centre Éric-Tabarly.

14 juillet : fête nationale, organisée par la commune aux abords du Centre Éric-Tabarly.

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation en Mairie.



Mémo

Règles d'urbanisme

Travaux nécessitant le dépôt d'une déclaration préalable

- la création de 2 à 20 m² de surface de plancher
- la modification de façade
- le percement d'une ouverture ou l'agrandissement d'une ouverture existante
- la création, le remplacement ou la suppression de fenêtre de toit type velux
- le changement de destination de locaux existants
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²)
- la construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables, dès lors qu'ils présentent une modification du bâti



Travaux nécessitant le dépôt d'un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes de plus de 20 m²
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements, ...)
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux



Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs, quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture ou de créations de niveau supplémentaire
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire
- les petites éoliennes
- les chassis et serres de production dont la hauteur est inférieures à 1,80 m



Le recours à un architecte est obligatoire pour la réalisation des plans d'un bâti dont la surface de plancher excède 150 m²

